

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT MEXANT
☎ 05 55 29 30 03 📠 05 55 29 39 81
e-mail : mairie-saint-mexant@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
du 23 Septembre 2011

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nbre de Conseillers Municipaux présents : 10
Nbre de Conseillers Municipaux excusés : 5 ayant donné pouvoir.

Secrétaire de Séance : Patrick THOMAS

Adoption du procès-verbal
de la séance du 08 Juillet 2011 à l'unanimité.

Approbation de la Carte Communale

Le Conseil Municipal, au vu rapport du Commissaire Enquêteur rendu suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 04 Avril au 04 Mai 2011 inclus, considérant son avis favorable, considérant l'avis des différents corps d'Etat et PPA (Personnes Publiques Associées), adopte la carte communale : 14 Voix POUR, 1 Abstention.

La délibération va être transmise à Mme le Préfet de la Corrèze qui dispose d'un délai de 2 mois pour approuver ledit document d'urbanisme.

Après approbation conjointe (Commune + Préfet), la délibération du Conseil Municipal sera affichée pendant 1 mois à la porte de la mairie. Mention de cet affichage sera inséré dans les journaux locaux.

L'arrêté d'approbation de la carte deviendra exécutoire dès l'accomplissement de toutes ces formalités. La date à prendre en compte est celle du 1^{er} jour où cet affichage sera exécuté.

Les autorisations d'urbanisme resteront délivrées par le Maire au nom de l'Etat.

Aménagement du giratoire au carrefour de la Croix de la Chapelle

La simulation du giratoire va être mise en place par les Services Techniques du Conseil Général (Direction Infrastructures Routières/service Ingénierie de la Route) la semaine prochaine.

Un avis d'appel à la concurrence est lancé pour les travaux à charge de la Commune : aménagement des trottoirs et assainissement des eaux pluviales.

2 subventions départementales vont être sollicitées : 1 au titre des travaux d'accompagnement d'aménagement des Routes départementales en traverse des bourgs et 1 au titre de la Sécurité Routière (amendes de police).

Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la future COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de TULLE :

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze en date du 29 juin 2011 a délibéré favorablement sur la répartition des 66 sièges du Conseil d'Agglomération pour les 37 Communes membres et demande à ces dernières de se prononcer sur cette répartition.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la répartition des sièges : 14 voix POUR ; 1 abstention.

Les représentants actuels de la Commune sont reconduits : Délégués titulaires : Jean-Marie FREYSSELINE, Odile PEYRICAL – Délégués suppléants : Marc CHEZE, GUILMARD-VAUJOUR Sandra.

Avenant à la convention relative à l'organisation de l'Agence postale communale :

Acceptation à l'unanimité des termes de l'avenant à la convention qui porte sur :
« désormais la commune détermine en fonction des besoins de la clientèle, les jours et horaires d'ouverture de l'agence postale ; le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle n'est plus corrélé à l'amplitude horaire d'ouverture, le plafond des retraits de dépannage d'espèces ou de demande de versement est porté à 350 euros par titulaire et par compte, sur 7 jours glissants, prise en charge des frais de communications téléphoniques liés au TPE, versement d'une indemnité exceptionnelle d'installation pour les agences postales créées après le 1^{er} janvier 2009, mise à jour des produits et services courriers-colis ».

Commission intercommunale des Impôts Directs créée au sein de la Communauté de Communes de Tulle et Cœur de Corrèze : proposition de 2 personnes susceptibles d'être désignées membres de la Commission. Ont été désignés à l'unanimité : Eric DUPAS et Jacques CUEILLE.

Création de 4 Zones d'aménagement différé (ZAD) : Le Bourg – Bois Barot – La Fount de l'Hôte / Champ Tournier, Pompeyrie.

La volonté communale d'orienter le développement de l'urbanisation pour d'une part, renforcer la mixité sociale et générationnelle, d'autre part, densifier et redonner une cohérence urbaine au bourg, a conduit le Conseil Municipal à définir ces quatre ZAD couvrant une superficie totale de 11 ha pour mener des opérations d'aménagement d'ensemble.

Régularisation Voirie des Plantades : cession de terrain indivision GOURSAC à la Commune. Avis Favorable du Conseil Municipal.

Cession de parcelles communales à divers administrés : réalisation d'une enquête publique.

Redevance et Droit de passage sur le Domaine Public de la Commune dus par France Télécom.

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en retire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal arrête les redevances à réclamer à France Télécom comme suit :

Année 2007 =	1.413,00 €
Année 2008 =	1.473,00 €
Année 2009 =	1.573,00 €
Année 2010 =	1.577,00 €
Année 2011 =	1.640,00 €

Mr le Maire est chargé d'émettre les titres de recettes correspondants.
Les redevances pour les années ultérieures seront établies en fonction de l'état du patrimoine arrêté au 31 décembre de chaque année.

Réalisation d'un prêt de 200 000€ pour financement de divers investissements.

Mr le Maire fait savoir que dans le cadre de sa délégation il a procédé à la consultation de divers organismes bancaires et a retenu le CREDIT MUTUEL qui a fourni la proposition la mieux disante.

Travaux de rénovation au Groupe Scolaire – Avenant de l'Entreprise DUFOUR - Lot n°1 – gros œuvre démolitions

Approbation de l'avenant qui porte sur :

Travaux en plus :

- ♦ Adaptation du palier du départ de la rampe handicapés du fait d'une pente assez significative des abords. **Plus value de 272,25 € HT**
- ♦ Un regard EU-EV à l'emplacement de la rampe d'accès doit être rehaussé avec la mise en place d'un tampon hydraulique. **Plus value de 115,00 € HT**
- ♦ L'état de la maçonnerie ancienne aux encadrements des portes et des fenêtres nécessite des joints de calfeutrement. **Plus value de 1.052,80 € HT**

Travaux en moins :

- ♦ Le relevé béton formant chasse-roue sur le côté de la rampe handicapés est remplacé par une barre en aluminium. **Moins value 278,20 € HT**

Bilan plus value Lot n° 1 = 1.161,85 € HT

Le marché est porté à 8.312,25 € hors taxe

Convention de fourrière avec la S.P.A (Société Protectrice des Animaux) Renouvellement au 1^{er} Janvier 2012. La présente convention est conclue pour la période allant du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2012. Elle est renouvelable deux fois par période d'une année par reconduction expresse, sans que la période ne puisse au total excéder la date du 31 décembre 2014.

Montant de la cotisation 2012 = 1.152,60 €.

Expérimentation de l'Entretien professionnel annuel : suite à avis favorable du Comité Technique Paritaire du 13 septembre 2011, le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre l'entretien professionnel appliqué aux fonctionnaires territoriaux titulaires de la commune normalement soumis, de par leur statut, à la notation à compter de 2012.

Vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux :

Le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Fourniture et pose d'une estrade en châtaignier à l'Eglise – Participation financière de Mr le Curé

Mr le Maire fait savoir que l'Entreprise LAGARDE a effectué la pose d'une estrade en châtaignier à l'Eglise pour un montant hors taxe de 2.474,50 €, soit 2.959,50 € TTC.

Il ajoute que Mr Marcel DUBERNARD, curé de la paroisse, s'est engagé à participer financièrement à hauteur de 835,00 €.

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire d'effectuer le titre de recette correspondant.

Construction d'une aire aménagée pour Conteneurs de tri sélectif à l'entrée de la Zone commerciale et artisanale à « la Croix de la Chapelle »

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration pour aider à financer le volet paysager et les aménagements esthétiques, travaux à charge de la Commune.

Reprise de concessions dans le cimetière communal en l'état d'abandon :

le Conseil Municipal décide de lancer cette procédure et crée une commission chargée de s'en occuper : Jocelyne BORDES, Raymonde CUEILLE, Catherine VIERS.

Zone commerciale et artisanale à « La Croix de la Chapelle » : nécessité de revoir le plan de circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 mn.

Le Maire,

Jean-Marie FREYSSELINE